# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 2014

Le vingt-trois mai deux mille quatorze à dix-sept heures les membres du conseil syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre, légalement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Louis PETIET, Président.

Lieu: salle Claude Temmem – MJC – Verneuil-sur-Avre.

Convocations adressées le 07 mai 2014.

Nombre de délégués titulaires : 66

Etaient présents: Louis PETIET, Damien BRUNET, Régis TRIBOY, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Sylviane LEPAROUX, Pascal VANDAMME, Denis GARNIER, Rénald MEYER, Didier LECESNE, Fabrice HERVÉ, Serge ADELINE, Alain PICHOT, Florence SALET, Philippe LEBLANC, Evelyne ALBERTELLI, Claude JONNIER, Michel CADIEU, Vianney DE LA BOULAYE, Christophe FOURMONT, Guillaume ANDRIEU D'IRAI, Thierry LAINÉ, Julie DESPLAT-VERWAERDE, Jean-François VERDIER, Emmanuel VARLET, Jean-Pierre BRIERE, Alain LANGLOIS, Claude GRIVET, Janine GAZANION, Annette SEMAILLE, Jean-Paul LANGOUET, Emmanuel BOURDIN, Bernard HERISSON, Nelly DESBOIS, Christophe MARMION, Jean-Claude CHATAIN, David BUNEL, Jean-Pierre VAILLANT, Rodolphe MULLER, Patrick RIEHL, Thierry RODES, Denis BICHON, David CHESNAY, Patrick BIEBER, Michel GRUDÉ, Dominique LÉOST.

<u>Etaient excusés</u>: Armand SCHINDLER, Florence FOUREAU, Patrick BRIERE (pouvoir à Annette SEMAILLE), Olivier CHARBONNEL, Francis GAUTIER (pouvoir à Thierry LAINÉ), Francis VIETTE, Éric GIGON, Evelyne DELAPLACE (pouvoir à Dominique LÉOST).

<u>Etaient absents</u>: Jacky FRANCHET, Mickaël CARTRY, Sylvie ABILY, Grégory TOURTE, Thierry FANON, Thierry CHARRON, Dominique MAISONS, Arnaud LAINÉ, Baudoin MANZE, Sabine CHELLÉ, Jean-Pascal LEFEVRE, Jean DOUCHIN, Bruno DESCLOS.

Monsieur Louis PETIET, Président sortant, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués et présente à leur intention un historique du syndicat. Il passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude CHATAIN, doyen de la séance.

Monsieur Jean-Claude CHATAIN procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré 45 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

### I. Installation du conseil syndical

Monsieur Jean-Claude CHATAIN a déclaré le conseil syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre installé.

# 1. Désignation du secrétaire de séance

Nelly DESBOIS a été nommée secrétaire de séance par le conseil syndical.

#### 2. Election du président

### Présidence de l'assemblée

Monsieur Jean-Claude CHATAIN a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4, L2122-7 et L 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L 5211-2 du même code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jean-Claude CHATAIN a fait appel de candidature pour le poste de président.

Monsieur Dominique LÉOST propose sa candidature pour occuper cette fonction.

### Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs :

- Sylviane LEPAROUX,
- Rénald MEYER.

# - Déroulement du premier tour de scrutin

| Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
|---|----|
| Nombre de votants :   | 48 |
| Nombre de bulletins blancs :  | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 45 |
| Majorité absolue :  | 34 |

Ont obtenu:

- Dominique LÉOST : 44 (quarante-quatre) voix

- Thierry LAINÉ: 1 (une) voix.

M. Dominique LÉOST ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

### 3. Détermination du nombre de vice-présidents

Sous la présidence de M. Dominique LÉOST, élu président, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des viceprésidents.

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1, L2122-2 et L5211-10 du CGCT, le syndicat peut disposer de 14 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 3 (trois) le nombre de vice-présidents.

### 4. Election du premier vice-président

Monsieur Dominique LÉOST a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

Monsieur Patrick RIEHL propose sa candidature pour occuper cette fonction.

### - Déroulement du premier tour de scrutin

| Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
|---|----|
| Nombre de votants :   | 48 |
| Nombre de bulletins blancs :  | 2  |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 46 |
| Majorité absolue :  | 34 |

#### Ont obtenu:

Patrick RIEHL : 44 (quarante-quatre) voix

- Serge ADELINE : 2 (deux) voix.

Monsieur Patrick RIEHL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

# 5. Election du deuxième vice-président

Monsieur Dominique LÉOST a fait appel de candidature pour le poste de deuxième vice-président.

Monsieur Thierry LAINÉ propose sa candidature pour occuper cette fonction.

# Déroulement du premier tour de scrutin

| Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
|---|----|
| Nombre de votants :   | 48 |
| Nombre de bulletins blancs :  | 6  |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 42 |
| Majorité absolue :  | 34 |

## Ont obtenu:

- Thierry LAINÉ : 41 (quarante et une) voix

- Serge ADELINE: 1 (une) voix.

Monsieur Thierry LAINÉ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

## 6. Election du troisième vice-président

Monsieur Dominique LÉOST a fait appel de candidature pour le poste de troisième vice-président.

Monsieur Serge ADELINE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

#### Déroulement du premier tour de scrutin

| Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
|---|----|
| Nombre de votants :   | 48 |
| Nombre de bulletins blancs :  | 6  |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 42 |
| Majorité absolue :  | 34 |

#### Ont obtenu:

- Serge ADELINE : 42 (quarante-deux) voix

Monsieur Serge ADELINE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

#### 7. Election des membres du bureau

Monsieur le président a exposé qu'en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Ainsi, il a été décidé, à l'unanimité de nommer au bureau les délégués suivants :

- M. Jean-Claude CHATAIN (Saint-Georges-Motel),
- M. Régis TRIBOY (Armentières-sur-Avre),
- M. Jean-Pierre VAILLANT (Saint-Lubin-des-Joncherets),
- Mme Evelyne ALBERTELLI (Dampierre-sur-Avre),
- M. Patrick BRIERE (Muzy),
- M. Francis GAUTHIER (Saint-Germain-sur-Avre),
- M. Patrice ROULAND (Bâlines),
- M. Emmanuel BOURDIN (Pullay).

### II. Constitution de la commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite de l'installation du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce, pour la durée du mandat,

Il est décidé, à l'unanimité de nommer les membres suivants à ladite commission :

<u>Membres titulaires</u>: <u>Membres suppléants</u>:

<u>Président</u>: Dominique LÉOST <u>Vice-président</u>: Serge ADELINE

Patrick RIEHL Thierry LAINÉ

Jean-Claude CHATAIN Régis TRIBOY

Claude JONNIER Jean-Pierre BRIERE

Janine GAZANION Nelly DESBOIS

Philippe LEBLANC Rodolphe MULLER

# III. Indemnités au Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au conseil syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au président, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014 de fixer ainsi le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de président :

- 50 % du taux maximal autorisé pour les présidents de syndicats dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, soit 50 % de 29.53 % de l'indice 1015 (14.765 %).

Par ailleurs après échange il est décidé que les vice-présidents ne bénéficieront pas d'indemnités.

### IV. Représentant à la CLE du SAGE

Le conseil syndical décide à l'unanimité de nommer en qualité de représentant du syndicat à la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) :

- M. Dominique LÉOST.

# V. Questions diverses

- 1. Un rendez-vous est prévu courant juin avec les services de la préfecture de l'Eure concernant les statuts du syndicat, en effet ceux-ci ne sont plus légaux et nécessitent une mise à jour très rapidement avant même l'élaboration des statuts du syndicat mixte de bassin versant.
  - 2. Eléna PUPPINI-GUEUNET rappelle les différents dossiers en cours notamment :
  - Travaux de restauration de berges,
  - Etude pour la Restauration de la Continuité Ecologique,
  - Gestion des vannages en période hivernale,
  - Pont de la Savonnerie.
- 3. Monsieur Bilbille demande si le syndicat sera dissous ou transformé pour devenir un syndicat mixte de bassin versant : a priori il s'agira d'une transformation mais nous aurons de plus amples informations lors du prochain rendez-vous à la préfecture.
- 4. Madame Semaille s'interroge sur un ru dont l'eau coule irrégulièrement sur la commune de Muzy : Patrick Vallon lui répond que cela dépend d'une part du débit de la rivière et d'autre part de la gestion des vannages du Moulin de l'Estrée.

Séance levée à 18 h 30